

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
du 17 décembre 2019 à 19h30 à Rosé**

Présidence : Mme Géraldine von der Weid

Conseil général : 28 Conseillers généraux sont présents : Patricia Bossy, François Bouverat, Philippe Cerf, André Claude Cotting, Pauline De Chambrier, Charlotte Delley, Laurence Ecoffey, Nicolas Favre, Peter Gamboni, Jean-Claude Genilloud, Myriam Guillet, Chantal Hayoz, Nadia Jemmely, Benoît Macherel, Joël Martin, Christian Mettraux, Gaëtan Mettraux, René Mettraux, Jean-Marc Meyer, Isabelle Python, Bernard Roussel, Dominique Schaer, Raphaël Sciboz, Raphaël Terradillos, André von der Weid, Géraldine von der Weid, Jean-Marie Vonlanthen, Daniela Witschard.

Excusés : Geneviève Renevey, Claude Sapin

Conseil communal : Michel Moret, Syndic, Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndic, Marius Achermann, Maurice Clément, Laurent Dessibourg, Christian Hofmann et Charles Page, Conseillers communaux

Mme Géraldine von der Weid, Présidente, ouvre la 12^{ème} séance du Conseil général. Elle souhaite la bienvenue à Madame Charlotte Delley et à Monsieur Christian Mettraux qui siègent pour la première fois au sein du Conseil général. Elle salue les membres du Conseil communal, tout spécialement M. Christian Hofmann qui a rejoint les rangs du Conseil communal, les membres du Conseil général, le public et les représentants de la presse. Elle salue également Mme Maillard, administratrice communale, qui officie en qualité de secrétaire du Conseil général.

Mme la Présidente informe que, suite à la démission de Raphaël Sciboz au 31 décembre 2019, qui est remercié pour son travail au sein du Conseil général, Mme Almasinda Marku, viennent-ensuite, a été élue Conseillère générale dès le 1^{er} janvier 2020.

Cela étant dit, la partie officielle se poursuit.

Cette séance a été valablement convoquée par un courrier individuel ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 22 novembre 2019.

Mme la Présidente rappelle que les débats sont enregistrés comme le permet le règlement d'exécution de la loi sur les communes ainsi que l'art. 60 al. 2 du règlement du Conseil général. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenants sont priés de s'annoncer et de s'exprimer au moyen des micros mis à leur disposition en déclinant systématiquement leur identité.

Mme von der Weid rappelle aux personnes concernées personnellement par les objets soumis au Conseil général leur obligation de se récuser. Elle relève le tractanda riche de la séance et remercie d'ores et déjà chacun de rester concis dans ses interventions.

La parole est ensuite transmise à Mme Maillard pour l'appel nominal. Le résultat est le suivant :

membres présents : 28
membres excusés : 2
membres absents : 0
majorité absolue : 15

Il est constaté que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que le Conseil général, valablement convoqué dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Au vu des différents changements intervenus, un changement de tractanda est proposé avec la modification du point 4 comme suit « Election de scrutateurs » ainsi que du point 5 « Election de scrutateur(s) suppléant(s). Au vote, ce changement est accepté à l'unanimité.

Aucune question ou remarque concernant l'ordre du jour n'est formulée, le tractanda suivant est accepté et le Conseil général peut délibérer.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019** (celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition sur le site Internet de la commune ou au bureau communal)
- 2. Election à la Présidence du Conseil général 2020-2021**
- 3. Election à la Vice-présidence du Conseil général 2020-2021**
- 4. Election de scrutateurs**
- 5. Election de scrutateur(s) suppléant(s)**
- 6. Planification financière**
 - a. Présentation
 - b. Commentaire de la commission financière
- 7. Budget 2020**
 - a. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements 2020
 - b. Rapport de la commission financière
 - 7.1 Crédit relatif à la construction d'un trottoir et la réalisation d'un arrêt de bus sur la route de Seedorf**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
 - 7.2 Crédit relatif à la réfection de deux tronçons à la route de Seedorf**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
 - 7.3 Crédit relatif à l'aménagement de la TransAgglo – secteur halte Avry-Matran – Villars-sur-Glâne**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
 - 7.4 Crédit relatif à l'aménagement de la TransAgglo – secteur halte Avry-Matran – CO Sarine Ouest**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
 - 7.5 Crédit relatif à la réfection de la route des Tuileries et la route de l'Industrie**
 - a. Présentation

b. Rapport de la commission financière

c. Vote

7.6 Rapport final de la commission financière sur le budget 2020

a. Vote

8. Divers

Les scrutateurs se répartissent les tables.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019

Mme von der Weid rappelle que le procès-verbal est à disposition sur le site Internet de la commune ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction, mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance.

Elle demande si le procès-verbal de la séance du 14 mai 2019 suscite des remarques. Cela n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et approuvé à l'unanimité avec les remerciements d'usage à Mme Maillard.

2. Election à la Présidence du Conseil général 2020-2021

Il est rappelé que selon l'alinéa 1 de l'article 16 du règlement du Conseil général, la présidence est décidée pour une période de 12 mois, du 1^{er} mai et le 30 avril. C'est dans le cas où le Conseil général ne se réunirait pas avant le 30 avril que l'élection de la présidence pour la prochaine séance est proposée.

L'alinéa 3 prévoit un tournus entre les différents groupes représentés.

Selon les souhaits du Conseil général, il avait été évoqué que la Vice-Présidence passerait à la Présidence. Pour la bonne forme, Mme von der Weid demande si M. François Bouverat, Vice-Président, est candidat pour la Présidence 2020-2021. M. Bouverat accepte de se porter candidat.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, M. François Bouverat est élu par applaudissements. Il assumera cette nouvelle fonction dès le 1^{er} mai 2020.

3. Election à la Vice-présidence du Conseil général 2020-2021

Au vu de la nomination de M. François Bouverat à la présidence, un-e vice-Président-e doit être élu-e. Selon le tournus convenu, c'est le groupe d'Avry en mouvement qui devrait proposer une personne. La candidature de M. André von der Weid est proposé par son groupe. Aucun autre candidat n'étant annoncé, M. André von der Weid est élu par applaudissements.

4. Election de scrutateurs

Au vu des démissions de MM. Jean-Damien Meyer et Raphaël Sciboz, deux scrutateurs doivent être nommés. Mme Myriam Guillet est annoncée pour le groupe Avry en mouvement et Mme Daniela Witschard, scrutatrice suppléante, pour le groupe de l'Alliance Socialistes et Sympathisants.

Mmes Guillet et Witschard sont élues par applaudissements. Elles assumeront cette nouvelle fonction dès le 1^{er} janvier 2020.

5. Election d'un/ deux scrutateurs suppléants

Lors du départ de Mme Katia Pellegrinelli, son poste de scrutatrice suppléante n'avait formellement pas été remplacé. Mme Daniela Witschard ayant été nommée scrutatrice, il y a également son poste à repourvoir. Les groupes politiques annoncent les candidatures de Mme Charlotte Delley et M. Jean-Marc Meyer qui sont élus par applaudissements. Ils assumeront cette nouvelle fonction dès le 1^{er} janvier 2020.

6. Planification financière

a. Présentation

La parole est transmise à M. Marius Achermann qui rappelle les bases légales et les principes de l'élaboration de la planification financière. Il commente le rapport suivant qui a été adressé pour la première fois à chaque Conseiller.

« Plan financier 2020 - 2025

Bases légales et procédure

Le plan financier répond aux exigences légales cantonales, soit :

- la constitution cantonale, art. 132 al. 2,
- la loi sur les communes (LCo), art. 86d,
- le règlement d'exécution de la loi sur les communes (ReLCo), art. 43c.

Ces dispositions stipulent que les communes mettent à jour leur planification financière régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

Cette planification est élaborée et adoptée par le Conseil communal, commentée par la Commission financière et présentée au Conseil général qui en prend connaissance.

Rôle du plan financier

La planification financière doit permettre de se faire une idée sur la situation financière de la commune pour les années à venir en mettant en relation les ressources financières avec les dépenses de fonctionnement et les investissements prévus, y compris leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée. Elle englobe donc aussi bien les intérêts, les amortissements et les charges d'exploitation.

Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, elle n'a toutefois pas la vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de permettre de prévoir l'évolution de notre situation financière et de nos capacités à faire face aux besoins de la commune et d'orienter notre action en fonction des tendances dégagées.

Nous ne sommes en outre pas totalement libres dans nos prévisions, puisque nous devons, en plus des différentes charges liées, également tenir compte des directives du canton quant à l'évolution des participations communales au financement des tâches publiques, aux amortissements obligatoires et aux taux d'intérêt à appliquer, sans oublier l'art. 87 al. 3 de la loi sur les communes qui précise que les budgets de fonctionnement doivent être équilibrés et qu'une commune doit augmenter ses impôts lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%.

Méthode utilisée

La planification financière repose sur les hypothèses générales suivantes :

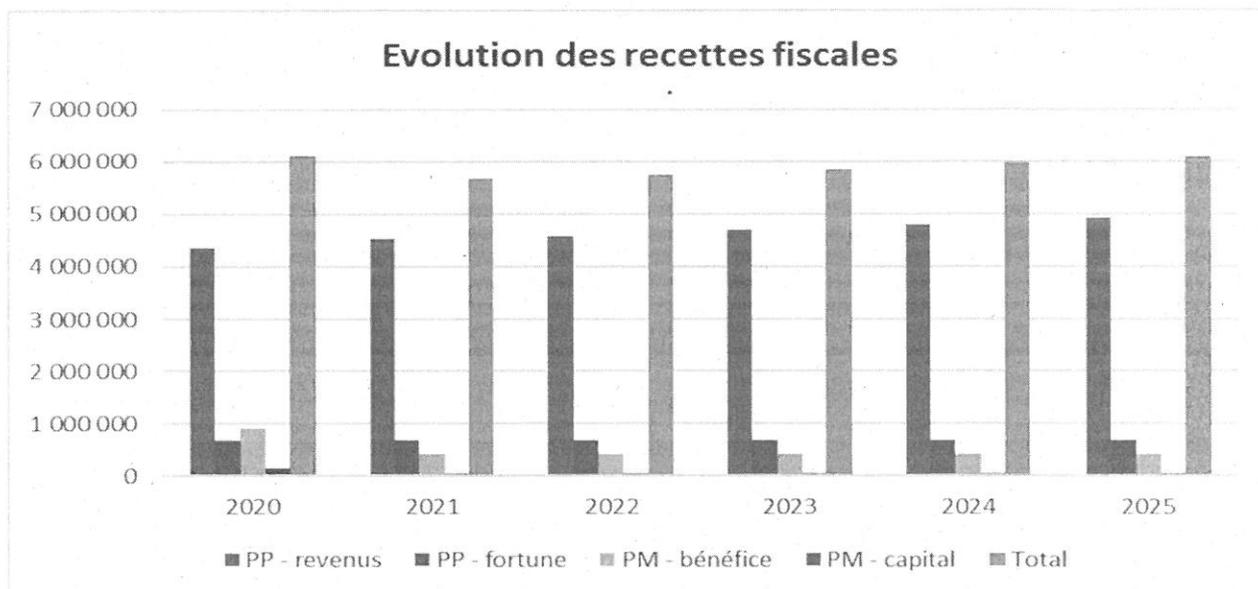
- les chiffres sur l'évolution des recettes fiscales suite à la réforme de l'imposition des entreprises transmis par le service des communes ont été repris tels quels ;
- la part communale au financement des tâches déléguées aux différentes associations intercommunales dont la commune fait partie devrait rester stable tout au long de la période prise en compte dans la planification. Notons à ce sujet que notre IPF (actuellement de 130) est particulièrement pénalisant pour la commune d'Avry;
- à part les augmentations de la contribution AVS (0.3%) et l'allocation pour enfants (20.- par enfant) qui entrent en vigueur le 1.1.2020, il n'y aura pas de changement des dispositions légales pour les dépenses réglementaires telles que le taux de TVA ou les charges sociales ;
- la dotation de la commune en ressources humaines (personnel) restera globalement inchangée ;
- un renchérissement « standard » de 1% par année est appliqué aux dépenses portées au compte de fonctionnement.

La planification ne tient par contre pas compte des éléments suivants :

- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2021 et qui mettra en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2. Ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles et quelques nouvelles normes à intégrer dans notre travail. Encore en préparation dans les services de l'Etat, elles n'ont pas pu être intégrées dans nos réflexions ;
- la création du Grand Fribourg (Fusion 21) qui, si la population de la commune devait décider d'adhérer à la nouvelle entité territoriale, rendrait la présente planification désuète ;
- le fait que les planifications de ces dernières années se sont systématiquement révélées un peu trop « pessimistes » et que les comptes de la commune ont été bouclés avec des chiffres positifs qui nous ont permis de réaliser des amortissements extraordinaires. Compte tenu de l'imprévisibilité des différents facteurs qui peuvent influencer à un tel « bonus », il a toutefois été décidé de ne pas essayer de le chiffrer.

Hypothèses sur l'évolution des recettes

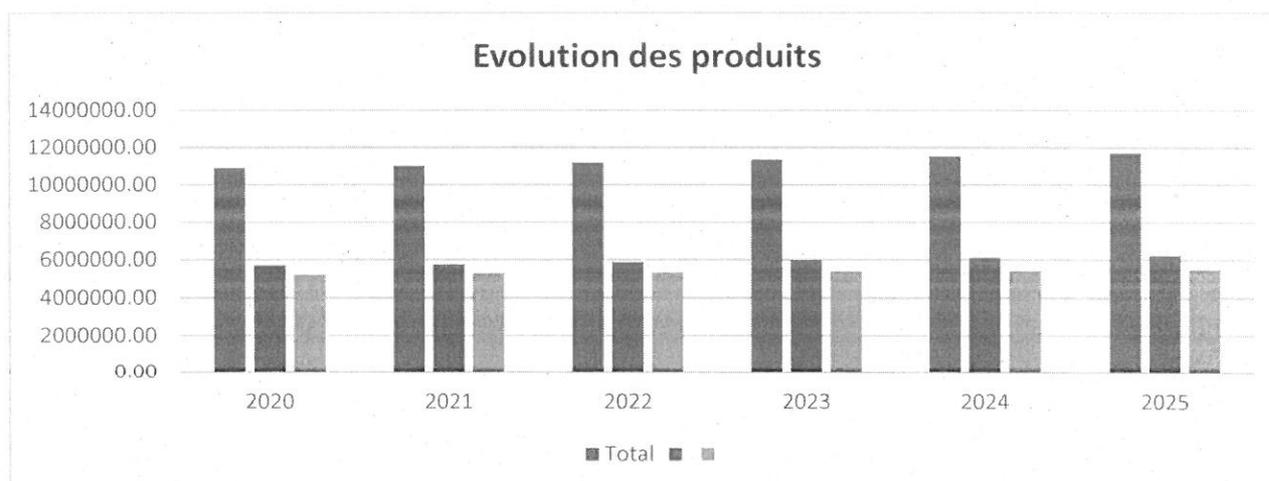
Aujourd'hui, env. 20% de nos recettes fiscales proviennent des personnes morales. Notre commune est donc fortement impactée par la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III devenue projet fiscal 2017). Les chiffres fournis par l'administration fiscale cantonale sont clairs : dès 2020, nos recettes vont diminuer de 55.5% (impôt sur le bénéfice des personnes morales) resp. de 68.1% (impôt sur le capital des personnes morales). Les compensations proposées par le canton pour atténuer les effets de la réforme fiscale ne comblent qu'une partie du recul des recettes et il nous faudra attendre 2025 pour retrouver le niveau des recettes fiscales que nous avons actuellement.



Au vu des événements récents (décisions du Tribunal cantonal au sujet d'Avry-Centre et du plan d'aménagement local), le Conseil communal a en outre été très prudent avec un objectif de 2050 habitants en 2025 (contre 1920 actuellement). Ce chiffre tient compte des incertitudes quant aux nouveaux terrains qui seront sur le marché d'ici là. Le quartier résidentiel prévu à l'emplacement de l'actuel Avry-Centre ne sera pas encore construit et n'entre donc pas dans nos projections.

Nous avons en outre estimé que les autres produits augmenteront entre 1 et 2% par année. Cette réflexion s'appuie d'une part sur les produits des impôts dits conjoncturels des dernières années, et d'autre part sur la marge dont dispose la commune encore en matière de taxes (notamment en ce qui concerne les déchets).

Au vu de ce qui précède, le total des produits devrait suivre une courbe légèrement ascendante tout au long de la période couverte par la planification financière :



Hypothèses sur l'évolution des charges

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, la planification financière présentée tient compte du renchérissement en appliquant au budget de fonctionnement une augmentation calculée sur un renchérissement annuel de 1%.

Pour certains domaines, cette augmentation est corrigée sur la base d'estimations et/ou prévisions spécifiques à leur nature. Ainsi, l'augmentation annuelle des charges a été estimée à 3% voire plus pour les curatelles, les institutions spécialisées, la logopédie, les crèches ou encore les soins à domicile.

L'offre en transports publics dans l'agglomération va considérablement se développer ces prochaines années et la participation de notre commune va s'en ressentir (plus de 25% en 2021 et plus 15% en 2022).

Pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves à scolariser, l'association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac construira un nouveau CO à Givisiez, et éventuellement un deuxième dans le secteur de Villars-sur-Glâne. Ces investissements ne déploieront leurs effets sur la participation de la commune d'Avry au financement des activités de l'association qu'avec un certain décalage dans le temps, raison pour laquelle seule une augmentation « standard » a été prévue jusqu'en 2023 (+ 3% dès 2024).

Puisqu'il n'est pas (encore) possible d'estimer les effets financiers de la fusion des cercles scolaires (les deux écoles fonctionnent de manière autonome durant cette année scolaire) et que cette fusion ne devrait, en principe, pas durer plus que les deux années convenues, nous avons appliqué l'augmentation « standard » au poste budgétaire y relatif.

Quant à la péréquation financière intercommunale, la situation n'est pas favorable à notre commune, puisque notre contribution à la péréquation de ressources ne cesse d'augmenter tandis que l'attribution à la péréquation des besoins a tendance à stagner. Selon nos estimations, le solde (négatif pour notre commune) de la péréquation dépassera les 700'000.- en 2025.

Le total des charges passera ainsi à près de 12.5 mio en 2025, la proportion entre charges liées et non liées restant plus ou moins la même, tout en remarquant que les charges liées dépassent désormais systématiquement les charges non liées. »

b. Commentaire de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière. M. Nicolas Favre donne lecture du rapport suivant : « Conformément aux dispositions légales, nous vous adressons notre commentaire sur le plan financier qui vous a été présenté.

Ces dernières années, la commune a procédé à d'importants investissements qui se sont traduits par une augmentation significative de la dette. Selon le plan financier, cette tendance va se poursuivre et la dette pourrait passer de 13,3 millions de francs fin 2018 à 24,1 millions de francs en 2025. A noter que les investissements réellement effectués, se répartissant sur un plus grand nombre d'années, ont tendance historiquement à être inférieurs aux prévisions.

L'équilibre financier deviendra de plus en plus difficile à maintenir. Dans les hypothèses, il a été prévu que les charges d'exploitation augmenteraient de 1% en moyenne les années à venir. L'évolution de ces charges méritera un suivi particulier afin de prendre des mesures en cas d'augmentation supérieure à ce taux.

La réforme des impositions des entreprises occasionne une diminution des recettes fiscales des personnes morales d'environ 500'000.- CHF dès 2020.

Au niveau de l'augmentation des revenus, à la suite des recours concernant le plan d'aménagement local (PAL), l'augmentation du nombre de nouveaux contribuables sera limitée et estimée à environ 10 à 20 par année.

Les hypothèses retenues nous paraissent néanmoins plausibles, mais relativement pessimistes.

Pour respecter la limite de déficit de 5 % fixée par la loi, le Conseil communal devra se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans le choix des investissements futurs.

Pour conclure, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf, André-Claude Cotting »

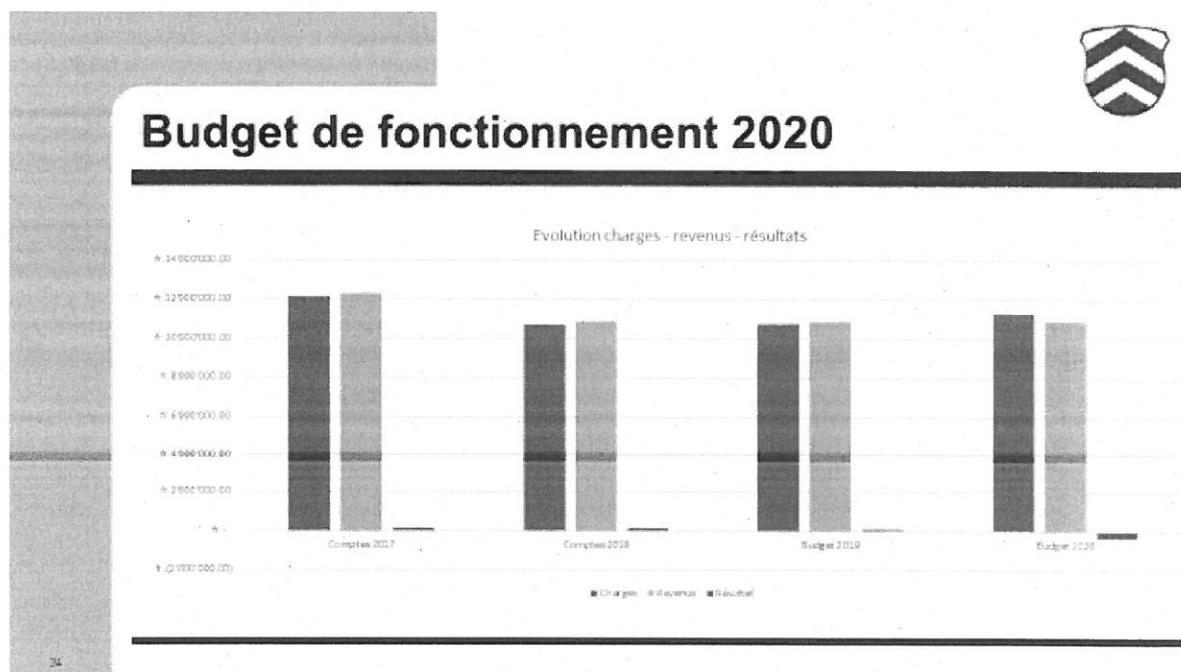
Mme la Présidente rappelle que le Conseil général prend acte du plan financier, mais ne le vote pas selon l'art. 5 lettre r du règlement du Conseil général. Aucune question n'est posée et la séance se poursuit avec le point suivant du tractanda.

7. Budget 2020

a. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements 2020

M. Achermann présente un budget déficitaire de CHF 368'484.-.

Il commente les graphiques par chapitres suivants :

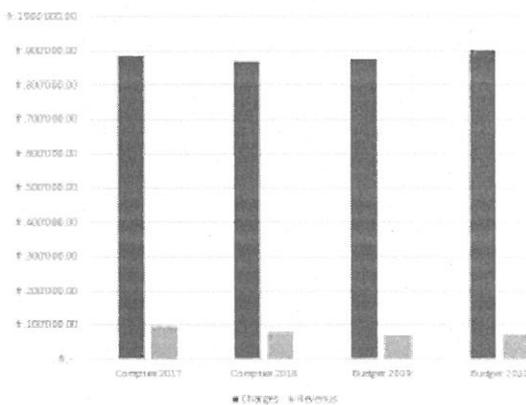




Administration

Légère augmentation ess. due à:

- frais liés au passage à MCH2
- frais de procédure

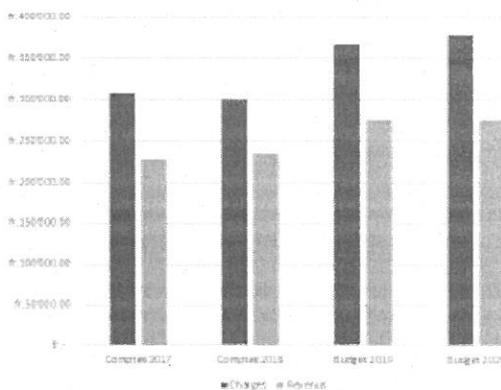


21



Ordre public

Légère augmentation due essentiellement aux curatelles

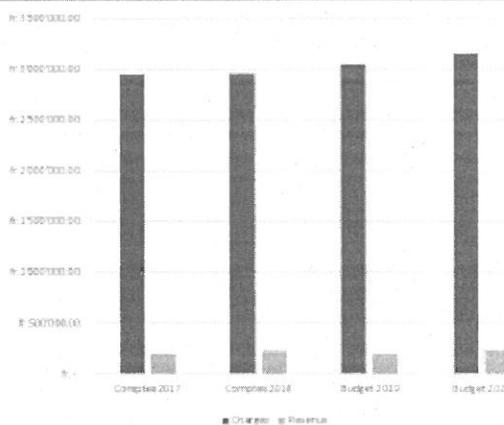


22



Enseignement et formation

Augmentations substantielles pour les rubriques de l'enseignement obligatoire (école enfantine, école primaire et CO), dépenses liées

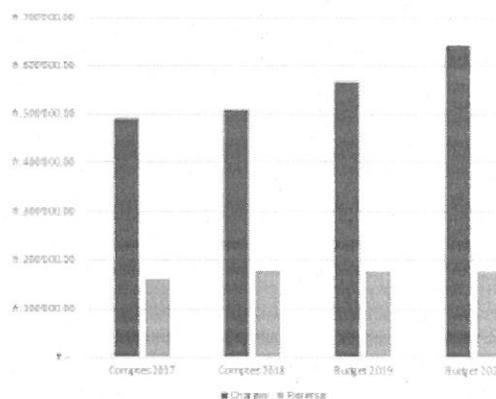


27



Culture et loisirs

La quasi-totalité de l'augmentation est due à l'amortissement pour le réaménagement de la place de jeu

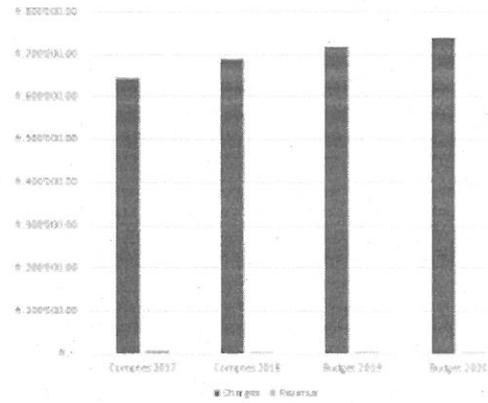


28



Santé

L'augmentation est essentiellement due aux soins à domicile

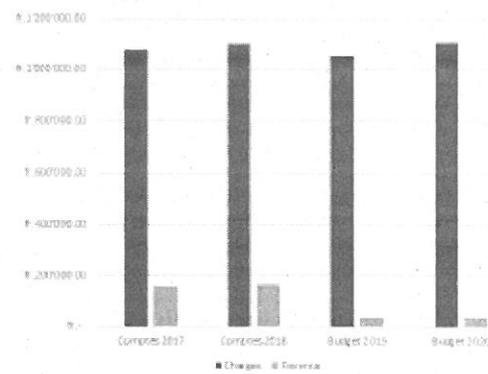


29



Affaires sociales

Légère augmentation due aux frais des structures d'accueil de la petite enfance et à la participation aux institutions pour handicapés.

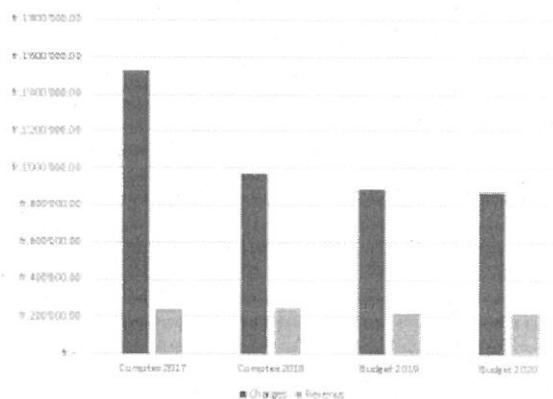


30



Transports et communication

Légère diminution par rapport au budget 2019 (amortissement du nouveau véhicule en 2018)



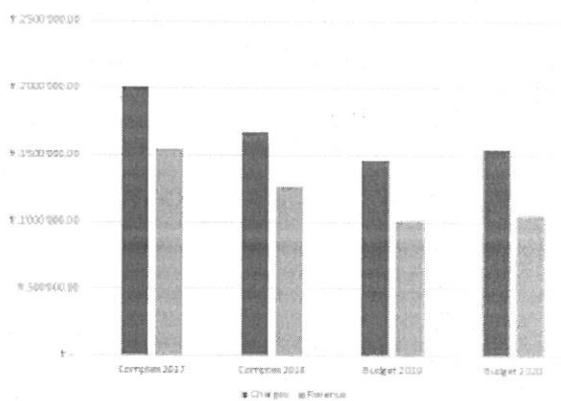
31



Protection et aménagement environnement

Augmentation due à:

- Aménagements gestion déchets verts
- Travaux au cimetière (Matran)
- Frais AT (procédures)

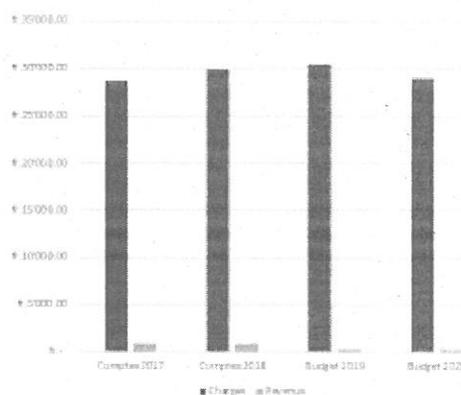


32



Economie

Légère diminution (à un très bas niveau)

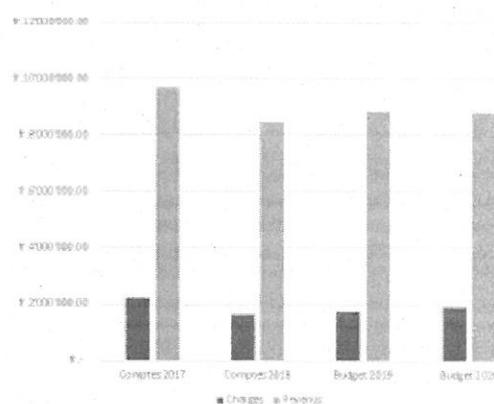


33



Finances et impôts

Stagnation des entrées fiscales à cause de la réforme fiscale des entreprises
Péréquation intercommunale plus lourde (+30'000.-)
Démolition bâtiment Etienne (Z.A. à Rosé)



34

Le budget des investissements est ensuite présenté. Il montre des dépenses d'investissements pour CHF 2'205'000.- et CHF 319'000.- de recettes d'investissements.

Les projets dont il est prévu qu'ils soient partiellement réalisés en 2020 sont :

- Le stand de tir avec la dépollution de la butte et la rénovation du stand
- La rénovation avec l'isolation du bâtiment communal

Les projets dont la réalisation est prévue ultérieurement sont :

- L'aménagement du chemin Grand Clos Nord
- Le carrefour de la zone industrielle partie ouest
- Le trottoir zone industrielle vers Corjoles

- La conduite d'eau Impasse Agges-Murailles
- L'assainissement des collecteurs de la zone industrielle ouest

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière. M. Macherel donne lecture du rapport suivant : « La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Le budget de fonctionnement 2020 fait ressortir un déficit de 368'484 francs.

La commission financière a analysé les différents postes et discuté des évolutions de certaines charges avec le Conseil communal. Les explications et réponses à nos questions ont été données à notre entière satisfaction.

Au niveau des recettes fiscales, le système d'évaluation se base sur la statistique fiscale cantonale de 2017 majorée d'un coefficient de progression pour les années suivantes. Cette manière d'estimer les recettes fiscales est cohérente et judicieuse.

Nous n'avons pas d'autre remarque sur ce budget malheureusement déficitaire surtout à la suite de l'application de la réforme sur l'imposition des entreprises.

Après acceptations ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 7.6 d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2020.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf, André-Claude Cotting »

M. Gamboni soumet trois questions. Tout d'abord, il demande quelles sont les raisons qui expliquent l'augmentation des frais d'avis de droit et procédures dans les comptes 790. Mme Eliane Dévaud-Sciboz informe qu'une estimation a été faite en regard des éléments et frais constatés cette année en considérant une augmentation supplémentaire de CHF 20'000.- qui figure également dans un compte de remboursements de frais pour le PAD Avry-Centre.

M. Gamboni souhaite savoir si un rapport sur les substances dangereuses a été demandé pour la démolition du bâtiment Etienne. M. Hofmann informe que les travaux de démolition seront réalisés par une entreprise professionnelle, dans les règles de l'art. En l'état, il ne pense pas qu'un rapport spécifique ait été établi à ce jour. M. Gamboni relève que toute démolition ou construction nécessite un permis et qu'un rapport sur les substances dangereuses ou polluantes est nécessaire. En ce sens, étant donné que la commune a déjà reçu le permis de démolir, nous pouvons conclure que toutes les démarches ont été effectuées. M. Gamboni informe que ce n'est pas l'entreprise de démolition qui peut éliminer les substances dangereuses, c'est une entreprise neutre qui doit s'en charger avec un contrôle.

M. Gamboni demande des informations sur l'investissement prévu pour la pose d'une conduite d'eau à l'Otierdo pour CHF 135'000.- qui a été biffé. M. Page explique qu'une modification du PIEP a été effectuée en fonction des données de l'AESO et du plan d'aménagement. Il a été constaté que cette conduite relative à l'adduction d'eau était pour le moment inutile. Une nouvelle conduite en fonction du passage des conduites de l'AESO sera soumise

ultérieurement au Conseil général. M. Page rajoute également qu'une étude sur 5 ans afin d'analyser la possibilité du séparatif dans tout le village va être effectuée.

7.1 Crédit relatif à la construction d'un trottoir et la réalisation d'un arrêt de bus sur la route de Seedorf

a. Présentation

M. Joël Martin se récuse pour ce point.

Dans le message qui a été adressé aux Conseillers généraux, le détail des coûts se présente comme suit :

Coût global du projet		CHF	560'000.-
Crédit demandé		CHF	560'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	11'200.-
Amortissement annuel sur le montant investi :			
Eclairage public	CHF 16'000.- (taux 15% selon LCo)	CHF	2'400.-
Travaux routiers	CHF 480'000.- (taux 4% selon LCo)	CHF	19'200.-
Canalisations	CHF 64'000.- (taux 4% selon LCo)	CHF	2'560.-
Frais annuels à partir de 2021		CHF	35'360.-

Le tracé est présenté comme suit :



La parole est transmise à Mme Eliane Dévaud-Sciboz qui complète le message en ces termes : «Le Conseil général a transmis le 20 septembre 2016, à l'unanimité au Conseil communal une demande concernant le prolongement du trottoir à la Route de Seedorf.

Le Conseil communal a évalué dans la globalité le secteur et il vous présente ce soir le projet de construction d'un trottoir qui poursuit le trottoir existant depuis le quartier de Marie-Favre jusqu'à l'intersection de la route de Pra-Fert.

C'est ainsi tout un cheminement sécurisé qui sera offert à la population qui se rend pour des loisirs jusqu'au terrain de foot, ainsi que pour des ballades dans le secteur de la forêt de Verdilloud.

La partie de la route dédiée aux voitures ne se verra quant à elle pas élargie.

Le projet est complété avec la réalisation d'un arrêt de bus sur la chaussée, à proximité de la rue Marie-Favre, arrêt de bus qui sera desservi par le bus régional venant depuis Grolley.

Le coût global du projet s'élève à 560'000.-, il est réparti dans plusieurs catégories de comptes, catégorisation imposée par le futur modèle comptable MCH2.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter le crédit pour la construction d'un trottoir et la réalisation d'un arrêt de bus sur la route de Seedorf et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 560'000.-, financé par un emprunt bancaire. »

d. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière. M. Cerf donne lecture du rapport suivant : « Le trafic sur cette route justifie pleinement l'amélioration de la sécurité des piétons dans ce secteur ainsi que l'aménagement de l'arrêt de bus.

Les arguments présentés dans le message du Conseil communal démontrent la nécessité d'effectuer cet investissement.

La commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 560'000.- financé par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf, André-Claude Cotting »

M. Bouverat intervient en ces termes : « Les 2 crédits qu'on nous demande d'accorder pour la route de Seedorf, qui concernent la création d'un trottoir et l'aménagement d'un arrêt de bus puis la réfection de 2 tronçons sur cette même route doivent nous amener à réfléchir à l'avenir à une vision plus globale des travaux à entreprendre sur les parcours de mobilité de notre commune. La route de Seedorf est un bon exemple de cette problématique. Un trafic qui va croissant malgré les chicanes et la limitation à 30 km/heure, une cohabitation parfois difficile entre voitures, bus, véhicules agricoles, cyclistes et piétons. D'où l'insécurité qui en découle. Conseil communal et Conseil général devront mener de pair une réflexion sur cet axe routier. Que souhaitons-nous ? Sécuriser davantage la mobilité douce par la création de trottoirs et de pistes cyclables ? Faire pression pour diminuer le transit des voitures, par exemple par la création d'un giratoire à Maison Rouge ? Dans cette perspective, il faut bien considérer que les 2 crédits demandés ne constituent qu'une toute petite étape, certes nécessaire, d'un projet plus ambitieux. D'une manière plus générale, un bilan de la problématique des transports doit être établi dans notre commune. »

M. von der Weid demande si le terrain nécessaire à la construction de ce trottoir a été négocié et à quelles conditions. Mme Dévaud-Sciboz informe que les emprises ont fait l'objet d'une convention. Celle-ci étant maintenant signée, le crédit peut être soumis au Conseil général. Les mêmes règles appliquées lors de la construction du trottoir au Covy ont été utilisées. Un échange avec un parcelle communal à proximité a été convenu. Le trottoir à construire sera donc sur du domaine public.

e. Vote

Au vote, le crédit relatif à la construction d'un trottoir et la réalisation d'un arrêt de bus sur la route de Seedorf est approuvé par 26 oui et 1 abstention.

7.2 Crédit relatif à la réfection de deux tronçons à la route de Seedorf

a. Présentation

La parole est transmise à M. Page qui explique les réflexions qui ont conduit à cette demande de crédit et commente le message ci-dessous qui a été adressé aux Conseillers généraux :

1. Situation

Le revêtement de la route de Seedorf, sur deux tronçons, est en mauvais état. La couche de roulement se décolle par endroit et est très usée, les joints du goudron se sont écartés avec le gel et dégel et des trous apparaissent entre le trottoir et la route, ces trous sont rebouchés chaque année, mais se reforment à d'autres endroits. Après analyse par un ingénieur civil, deux tronçons sont à refaire. Il s'agit du secteur compris entre la fin de la route des Murailles et la rue Marie-Favre, ainsi qu'un secteur de 50 mètres proche du Pont de la Sonnaz



2. Travaux à réaliser

Le coffre de la route est en bon état et ne doit pas être touché par les travaux. Un renforcement de la couche de roulement est nécessaire. Il s'agit d'enlever les deux couches de goudron, de poser un treillis pour renforcer la structure de la route et de poser par-dessus le goudron. Cette intervention permet de maintenir la route sans gros et lourds travaux de réfection à prévoir lors des prochaines années.

3. Coût du projet

Les coûts des réfections de ces deux tronçons ont été estimés par un bureau d'ingénieur. Après vision locale et analyse de la situation, celui-ci est réparti comme suit :

Secteur route des Murailles – rue Marie-Favre	CHF	139'000.-
Secteur Pont de la Sonnaz	CHF	<u>41'000.-</u>
Coût global du projet	CHF	180'000.-
Crédit demandé	CHF	180'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	CHF	3'600.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4%)	CHF	7'200.-
Frais annuels à partir de 2021	CHF	10'800.-

4. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la route de Seedorf, secteur route des Murailles - rue Marie-Favre et secteur Pont de la Sonnaz, financé par un emprunt bancaire. »

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière. M. von der Weid donne lecture du rapport suivant: « L'intensité du trafic ainsi que les travaux de réparation occasionnés chaque année justifient la réfection des 2 tronçons mentionnés de la route de Seedorf.

La commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 180'000.- financé par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf, André-Claude Cotting »

Mme de Chambrier demande des précisions sur la bordure de la route qui est très endommagée. M. Page précise que des bordures standards et des boudins seront construits.

M. René Mettraux souhaite savoir si la commune a un échéancier pour ces travaux et si elle pense que des oppositions seront déposées. Mme Dévaud-Sciboz fait remarquer que la partie qui nécessite un permis est la partie qui a été votée précédemment, soit la construction du trottoir et de l'arrêt de bus. Le dossier est actuellement en demande préalable. Selon les préavis qui seront établis, le dossier sera adapté si nécessaire pour être mis à l'enquête publique. Comme lors de toute enquête, des oppositions pourraient être déposées.

c. Vote

Au vote, le crédit relatif à la réfection de deux tronçons à la route de Seedorf est approuvé à l'unanimité.

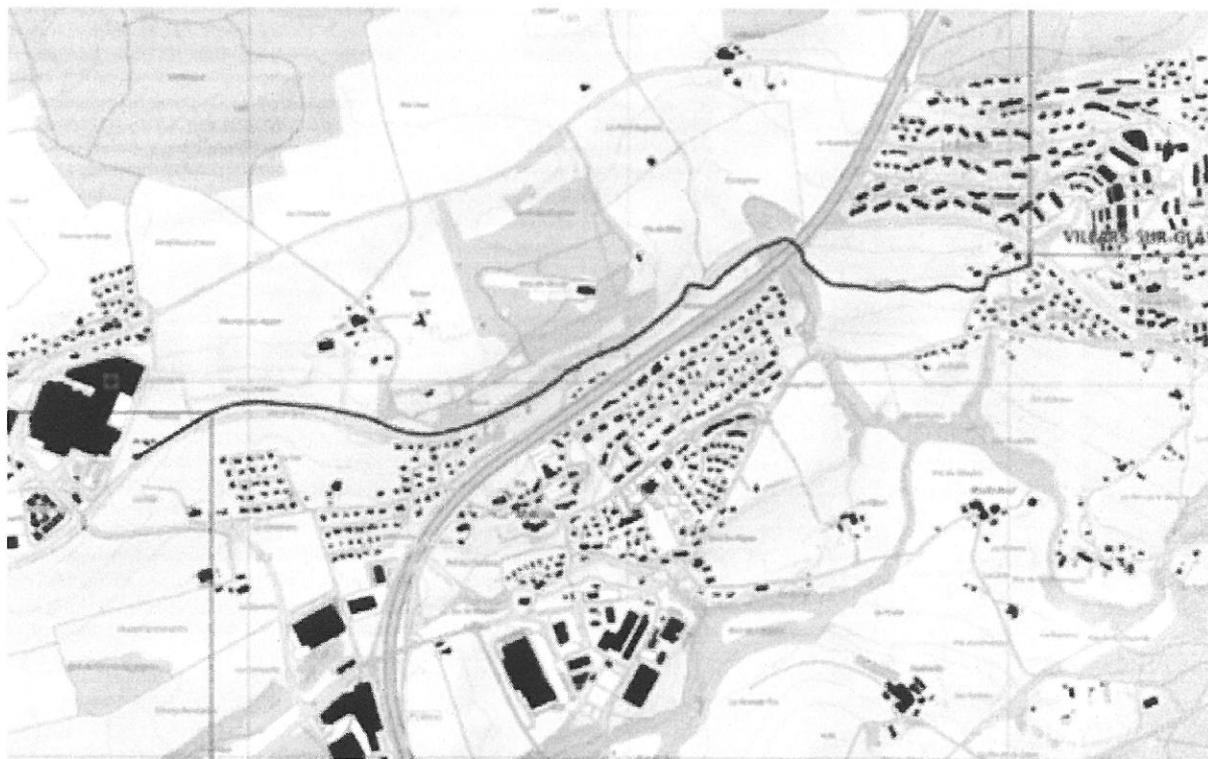
7.3 Crédit relatif à l'aménagement de la TransAgglo – secteur halte Avry-Matran – Villars-sur-Glâne

a. Présentation

Dans le message qui a été adressé aux Conseillers généraux, le détail des coûts se présente comme suit :

Coût global du projet	CHF	9'000'000.-
Crédit demandé pour la Commune d'Avry (1/4 du montant global)	CHF	2'250'000.-
Intérêts passifs annuels sur le montant investi (taux 2% selon LCo)	CHF	45'000.-
Amortissement par un versement de subvention de l'Agglo sur présentation du décompte final	CHF	2'250'000.-

Le tracé concerné est le suivant :



La parole est transmise à Mme Eliane Dévaud-Sciboz qui s'exprime en ces termes : «La planification régionale du Plan d'agglomération a planifié dès 2012 une colonne vertébrale de mobilité douce traversant l'Agglomération, dédiée aux cyclistes et aux piétons.

Dès 2014 une étude de faisabilité a été réalisée sur le tronçon présenté ce soir, ceci afin de pouvoir inscrire un montant consolidé dans la fiche de mesure correspondante dans le plan d'agglomération de 3^{ème} génération. Fiche de mesure qui porte le nom de code 3M.06.02.

Un mandat d'ingénieur civil a ensuite été octroyé pour l'élaboration du projet qui est actuellement en examen préalable auprès des services de l'Etat. La procédure pour cette TransAgglo est une procédure selon la loi sur les routes, elle est donc indépendante des décisions sur le Plan d'aménagement local.

Les travaux ont été menés conjointement entre les 4 communes concernées par le tronçon de TransAgglo qui débute à la halte d'Avry-Matran jusqu'à Villars-sur-Glâne. Il s'agit des communes d'Avry, de Matran, de Corminboeuf et de Villars-sur-Glâne.

L'agglomération soutient de manière forte cet axe de mobilité douce, puisqu'elle le subventionne à 100%. Les Communes sont maîtres d'ouvrage et le remboursement intervient à la fin des travaux, sur présentation du décompte final.

Le coût global du projet est de CHF 9'000'000.-

Chaque commune demande un crédit à son législatif pour $\frac{1}{4}$ de l'investissement total, soit une somme de CHF 2'250'000.-, qui sera remboursée par le versement de la subvention de l'Agglomération.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter le projet d'aménagement de la TransAgglo- secteur halte Avry-Matran – Villars-sur-Glâne et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 2'250'000, financé par un emprunt bancaire. »

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière. Mme de Chambrier donne lecture du rapport suivant: « Les communes d'Avry, Corminboeuf, Matran et Villars-sur-Glâne sont concernées par la construction de ce tronçon destiné à favoriser la mobilité douce. Ces 4 communes se sont réunies pour le planifier et le réaliser.

Les arguments présentés dans le message du Conseil communal montrent tout l'intérêt d'effectuer cet investissement.

La commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 2'250'000.- financé par un emprunt bancaire qui sera remboursé, après la réalisation, par l'Agglo.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf, André-Claude Cotting »

Mme Chantal Hayoz demande si ce sont bien les 4 communes qui sont maître d'ouvrage et si une des communes devait refuser l'investissement, comment seraient répartis les frais. Mme Dévaud-Sciboz informe que dans tous les projets de l'Agglo, ce sont les communes qui restent maître d'ouvrage. Sur ce projet, c'est la commune la plus grande, Villars-sur-Glâne, qui porte la procédure. Si une des 4 communes devait refuser le crédit, une nouvelle méthode de financement devrait être soumise au Conseil général, mais le subventionnement de l'Agglomération resterait toujours à 100%.

M. Genilloud salue cette initiative. Il se fait du souci quant à date de la réalisation de cette TransAgglo par rapport au retard ou à la non réalisation de la gare d'Avry-Matran et au nouveau centre commercial d'Avry-Centre. Il demande si le Conseil communal a analysé différents scénarios de réalisation. Mme Dévaud-Sciboz informe qu'à toutes les étapes, la procédure sera adaptée en fonction des éléments qui peuvent influencer.

c. Vote

Au vote, le crédit relatif à l'aménagement de la TransAgglo – secteur halte Avry-Matran – Villars-sur-Glâne est accepté à l'unanimité.

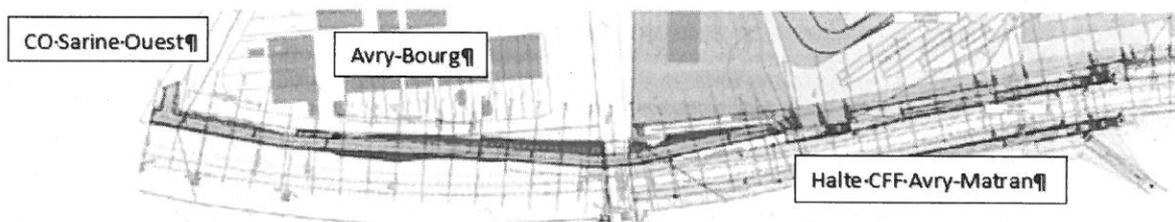
7.4 Crédit relatif à l'aménagement de la TransAgglo – secteur halte Avry-Matran – CO Sarine Ouest

a. Présentation

Dans le message qui a été adressé aux Conseillers généraux, le détail des coûts se présente comme suit :

Coût global du projet	CHF	1'500'000.-
Crédit demandé	CHF	1'500'000.-
Intérêts passifs annuels sur le montant investi (taux 2% selon LCo)	CHF	30'000.-
Amortissement par un versement de subvention de l'Agglo sur présentation du décompte final	CHF	1'500'000.-

Le tracé concerné est le suivant :



Mme Eliane Dévaud-Sciboz s'exprime en ces termes : « Ce tronçon est la suite de celui que je vous ai présenté tout à l'heure. Il est également une fiche de mesure dans plan d'agglomération de 3^{ème} génération. Fiche de mesure qui a un autre nom de code 3M.08.02, pour celle-ci.

Ce tronçon est plus court et intégralement sur la Commune d'Avry, il bénéficie du même taux et des mêmes principes de subventionnement par l'Agglomération.

Ce tronçon de Trans-Agglo pourra être emprunté par les élèves du CO qui arriveront aux gares ferroviaires et routières, pour relier le CO en site propre, en passant sous la route cantonale.

Le coût global du projet est de CHF 1'500'000.- qui sera remboursé par le versement du subventionnement de l'Agglomération sur présentation du décompte final.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter le projet d'aménagement de la TransAgglo- secteur halte Avry-Matran – CO de Sarine Ouest et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 1'500'000, financé par un emprunt bancaire. »

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière. M. Cotting donne lecture du rapport suivant: « Ce tronçon de la TransAgglo est particulier pour la commune puisqu'il relie le CO à la nouvelle halte CFF. Il est aussi important pour favoriser la mobilité douce dans ce secteur.

Les arguments présentés dans le message du Conseil communal montrent tout l'intérêt d'effectuer cet investissement.

La commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 1'500'000.- financé par un emprunt bancaire qui sera remboursé, après la réalisation, par l'Agglo.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf, André-Claude Cotting »

M. Gamboni pose la question du remboursement de l'Agglo. Mme Dévaud-Sciboz informe que le remboursement se fait par mesures.

c. Vote

Au vote, le crédit relatif à l'aménagement de la TransAgglo – secteur halte Avry-Matran – CO Sarine Ouest est accepté à l'unanimité.

7.5 Crédit relatif à la réfection de la route des Tuileries et la route de l'Industrie

a. Présentation

La parole est transmise à M. Page qui commente les informations transmises par le Conseil communal dans le message suivant qui a été transmis :

« Historique

La route des Tuileries et la route de l'Industrie ont été reprises au domaine public communal en 2010 en l'état. Leur construction n'a pas forcément été prévue pour soutenir le trafic de camions qui circulent actuellement dans la zone industrielle. Elles présentent de nombreuses déformations et leur structure n'est pas assez robuste.

En 2019, le Conseil communal a mandaté un ingénieur civil pour établir un pronostic sur l'état de la structure de ces routes. Des sondages ont été effectués. Leur fondement n'est pas assez solide pour supporter une charge de trafic de camion en continu. C'est pour cela que ces routes donnent des signes de grandes faiblesses.

Travaux à réaliser

La route des Tuileries et la route de l'Industrie doivent être reconstruites totalement. La fondation des routes sera renforcée pour être aux normes et en adéquation avec leurs utilisations quotidiennes. Peu de canalisations traversant ces deux routes, seules quelques-unes feront l'objet de remplacement. Des bordures pavées seront posées le long de la route pour définir le domaine public communal et le domaine privé. Des lampadaires seront mis en place le long des deux routes.

Coût du projet

Le coût global des travaux est estimé à CHF 1'125'000.- TTC.

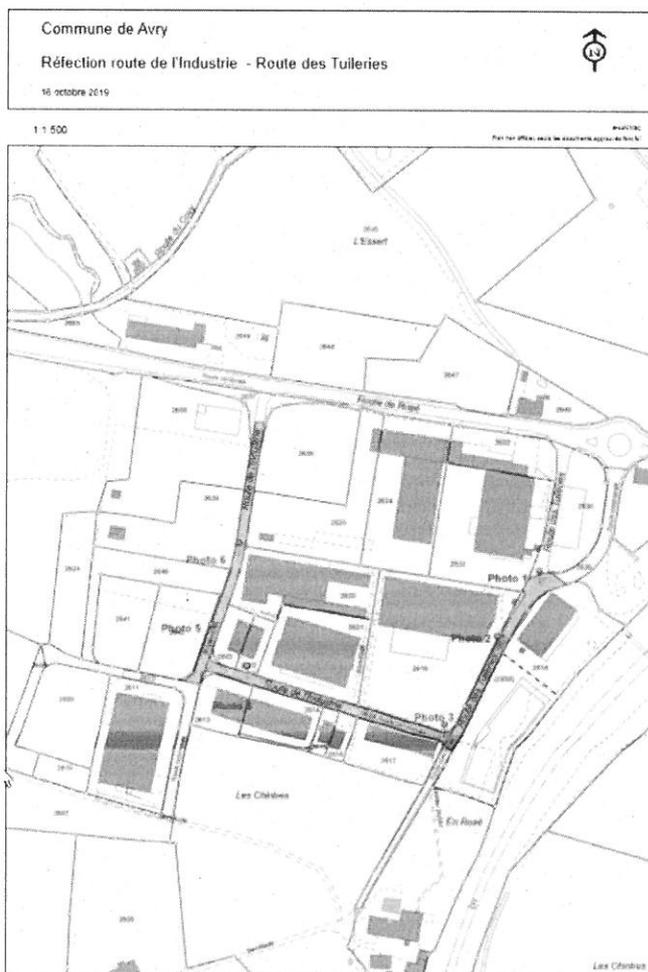
Travaux routiers	TTC CHF	825'500.-
Assainissement des canalisations	TTC CHF	70'000.-
Eclairage public (15pces)	TTC CHF	55'000.-
Divers et imprévus	TTC CHF	48'500.-
Honoraires ingénieur et géomètre	TTC CHF	126'000.-

Coût global du projet		TTC CHF	1'125'000.-
Crédit demandé		CHF	1'125'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	22'500.-
Amortissement annuel sur le montant investi			
Eclairage public	CHF 55'000.- (taux 15% selon LCo)	CHF	8'250.-
Travaux routiers	CHF 1'000'000.- (taux 4% selon LCo)	CHF	40'000.-
Canalisations	CHF 70'000.- (taux 4% selon LCo)	CHF	2'800.-
Frais annuels à partir de 2021		CHF	73'550.-

Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 1'125'000.- pour la réfection de la route de l'Industrie et de la route des Tuileries financé par un emprunt bancaire pour la totalité de l'investissement. »

Le plan suivant est présenté :



M. Page met en circulation des images montrant l'état actuel de ces routes qui nécessitent réellement une réfection en résumant trois raisons : pour la zone industrielle et ses habitants, pour l'image de notre zone industrielle et comme route communale qui doit être maintenue.

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière. Mme Hayoz donne lecture du rapport suivant: « Ces routes de la zone industrielle de Rosé ont été reprises au domaine public. Elles doivent être restaurées pour éviter des frais réguliers extraordinaires dans le futur, ainsi qu'en raison de leur état et de l'intensité de leur utilisation.

La commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 1'125'000.- financé par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf, André-Claude Cotting »

M. Joël Martin reconnaît que la route doit être refaite, mais il remet en question l'utilisation actuelle de la zone industrielle. Il propose de faire un règlement pour la zone industrielle avant de refaire la route afin de régler les parcages, les déchets, etc. M. Page fait remarquer que si nous décidons de ne rien faire, dans quelques années, cela coûtera plus cher. Des règlements communaux existent déjà, des discussions peuvent être entreprises avec les entreprises de la zone industrielle. M. Page relève que la Croix-Rouge, qui accueille de nombreuses visites de leur centre de tri, lui a fait part de remarques régulières qui leur sont transmises au sujet de l'état de cette route. La commune se doit de faire aussi quelque chose pour les entreprises bien implantées telles que Stritt & Forlin ou Rolle.

M. Martin demande si les blocs en béton devant l'entreprise Rolle, en bordure de route, sont en règle. Il est répondu qu'en principe cela n'est pas permis, mais il y a une certaine tolérance jusqu'à ce que la route communale soit bien délimitée.

A Mme Ecoffey, il est répondu que le nombre de camions n'a pas été mesuré.

M. Gamboni demande s'il y a une possibilité d'action vis-à-vis des sociétés qui laissent envoler leurs papiers et déchets. Une mise en pratique de la réglementation communale nécessiterait une présence journalière. Une taxe communale ne peut être perçue faute d'une réglementation.

M. Gamboni souhaite que les nettoyages qui devraient être réalisés par nos employés soient facturés aux entreprises responsables.

M. Moret espère un vote positif de ce crédit afin d'améliorer cette zone, de proposer un éclairage, de permettre un développement économique avec une meilleure visibilité et bien sûr de l'ordre sur une route communale.

M. Raphaël Sciboz demande si, dans le cas d'une entreprise privée qui utiliserait fortement un secteur, une taxe ou redevance pour l'utilisation du domaine public pourrait être facturée. M. Moret estime que l'on pourrait essayer, mais il doute que la probabilité de réussite soit grande. Il s'agit du bon vouloir des entreprises.

M. André von der Weid transmet une réflexion. Cet investissement ne devrait pas rester un investissement uniquement financier. Il estime que même si les revenus des personnes morales sont faibles, il faut garder les entreprises qui ont leur siège à Avry et proposer une zone attractive en associant les entreprises de notre commune. Un panneau au niveau des deux entrées pourrait signaler les entreprises. Un réel potentiel existe pour cette zone.

c. Vote

Au vote, le crédit relatif à la réfection de la route des Tuileries et la route de l'Industrie est accepté par 23 oui, 2 non et 1 abstention.

7.6 Rapport final de la commission financière sur le budget 2020

La parole est transmise à la commission financière. M. Favre donne lecture du rapport suivant: « Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 7. b. de l'ordre du jour.

La Commission financière vous recommande d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2020 en tenant compte des décisions prises par le Conseil Général aux points 7.1 et suivants.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf, André-Claude Cotting »

a. Vote

Au vote, les budgets de fonctionnement et des investissements 2020 sont approuvés à l'unanimité.

8. Divers

La parole est transmise au Conseil communal.

Mme Eliane Dévaud-Sciboz s'exprime en ces termes :

« Je commence par une information toute fraîche, le permis de construire de la nouvelle halte CFF d'Avry-Matran, c'est-à-dire la décision d'approbation des plans par l'OFT est tombée aujourd'hui. Dans ce dossier, la commune d'Avry a retiré l'opposition qu'elle avait formulée, car le canton conduit actuellement les travaux permettant la réalisation du tronçon de TransAgglo qui permettra de relier en site propre et de manière sécurisée Rosé à la nouvelle halte CFF. Le canton a également donné une décision de principe pour le report sur les transports publics routiers entre Rosé et la nouvelle halte. De plus, les chambres fédérales ont validé cet automne le quart d'heure ferroviaire dans ce secteur de l'agglomération dans le programme PRODES.

Suite au dépôt du recours de la commune d'Avry auprès du Tribunal fédéral en ce qui concerne le PAL, les échanges d'écritures ont débuté.

Les permis de construire pour le nouvel Avry-Centre sont toujours en suspens, groupe E Celsius nous a écrit pour nous informer qu'ils ne débiteront les travaux relatifs au chauffage à distance que lorsque les permis du nouvel Avry-Centre seront délivrés.

La modification du giratoire ouest d'accès à Avry-Centre a été mise à l'enquête en octobre, les séances de conciliation auront lieu au mois de janvier

Un dernier mot de ma part encore sur un projet en cours, la mise en place d'un groupe de travail pour la promotion de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le groupe de travail « cité de l'énergie » qui s'est réuni en septembre a décidé que le groupe de suivi pouvait être constitué de membres de la commission qui étaient intéressés. Qu'une feuille de route devait être réalisée afin d'accompagner ce travail et être un support pour le contact avec les entreprises et les particuliers. Le Conseil communal a attribué un mandat d'accompagnement à l'entreprise Sept Conseils Sàrl, qui accompagne déjà la commune de Matran dans des démarches similaires.

L'action de promotion se déroulera selon les recommandations de l'office fédéral de l'énergie. Un volet permettra d'évaluer tous les toits des bâtiments communaux et des entreprises, afin

d'évaluer le potentiel de regroupement de ceux-ci. Le deuxième volet proposera aux particuliers une séance d'information, ainsi qu'un accompagnement dans la démarche d'installation de panneaux photovoltaïques jusqu'à un appel d'offres groupé.

Je vous ferai part lors du prochain Conseil général des résultats obtenus par ces démarches. »

M. Christian Hofmann poursuit avec une information sur la reprise des déchets plastiques qui pourront être déposés prochainement au centre de tri, dans des sacs plastiques de 60 litres qui pourront être achetés dans les commerces de la région. Les plastiques propres uniquement tels que gobelets de yaourts, bouteilles en plastique, briques Tetra, etc. pourront être récoltés dans ces sacs de 60 litres au prix de CHF 22.- le rouleau de 10 sacs. Des informations suivront prochainement sur ce thème.

La parole est transmise à Mme Hayoz qui transmet, au nom des délégués à l'assemblée constitutive du Grand Fribourg, soit MM. Charly Page, André von der Weid et elle-même, des informations sur la fusion du Grand Fribourg.

Mme Hayoz rappelle qu'il y aura deux ans en février que l'assemblée constitutive a été nommée. De là, huit groupes de travail ont été constitués de délégués de chacune des communes concernées. Ces groupes ont été chargés d'analyser en profondeur les enjeux et les prestations relatifs à la commune fusionnée. En mai 2019, une consultation a été effectuée auprès de la population. Les groupes ont pris en considération les propositions et remarques pour les intégrer dans les différents rapports. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une phase de rédaction du concept de fusion. Par la suite, la rédaction de la convention de fusion sera entreprise.

Mme Hayoz commente la procédure et le calendrier à venir concernant la fusion du Grand Fribourg :

	Objet	Organe /mandataire compétent	Délai
1.	Approbation du budget 2020 Analyse financière et informations du Service des Communes	Assemblée constitutive	28 novembre 2019
2.	Rapport au Grand Conseil sur la demande d'aide extraordinaire	Conseil d'Etat	Décembre 2019
3.	Validation du Concept de fusion Feu vert au vote consultatif	Assemblée constitutive	29 janvier 2020
4.	Soirées d'information dans les communes et campagne auprès du public cible (Associations, sociétés et clubs sportifs, etc.)	Délégation (Présidents des GT, Bureau et CoPil)	Mars et avril 2020
5.	Vote consultatif	Population des Communes membres et observatrices	17 mai 2020
6.	Délai pour les demandes de modification (entrée/sortie) du périmètre de fusion	Organes des communes membres	Mi-juin 2020
7.	Adaptation éventuelle du périmètre de Fusion Approbation des comptes 2019	Assemblée constitutive	23 septembre 2020

8.	Validation et transmission de la Convention de Fusion au Conseil d'Etat	Assemblée constitutive	Novembre 2020
9.	Approbation de la Convention de fusion	Conseil d'Etat	Décembre 2020
10.	Soirées d'information dans les communes	Conseils communaux	Janvier/février 2021
11.	Vote sur la Convention de Fusion	Population du périmètre provisoire	7 mars 2021
12.	Elections des nouvelles autorités communales	Corps électoral	Automne 2021
13.	Entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée		1 ^{er} janvier 2022

Mme Hayoz précise que des discussions devront avoir lieu prochainement entre le Conseil communal et le Conseil général pour se positionner face à la population.

Mme la présidente informe qu'une proposition a été déposée par M. Nicolas Favre auprès du secrétariat du bureau du Conseil général. Au préalable, Mme von der Weid rappelle que le Conseil général a adopté une proposition émanant de M. Nicolas Favre le 15 mai 2019 demandant au Conseil communal de mettre en place une structure propre à favoriser et promouvoir l'installation, sur les immeubles se trouvant sur le territoire communal, de panneaux solaires photovoltaïques. Elle rappelle que selon les dispositions, le Conseil communal dispose d'une année pour proposer un projet ou donner une réponse à la demande déposée. Elle relève que ce sujet est actuellement traité par le groupe Cité de l'énergie et qu'il suit son cours. La nouvelle proposition de Nicolas Favre demande que le Conseil communal initialise sous forme d'un projet, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de tous les bâtiments communaux ; cela va dans le même sens que la première proposition de M. Favre.

Si Mme von der Weid explique déjà une partie de la proposition de M. Favre, c'est pour montrer que les domaines sont connexes : l'un mentionne tous les immeubles de la commune et l'autre tous les bâtiments communaux. Nous pourrions donc conclure que les bâtiments communaux sont inclus dans la première proposition déposée, mais la parole est transmise à M. Favre à qui il est proposé une courte présentation.

M. Favre soumet sa deuxième proposition ; il s'exprime en ces termes :
« Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux,

Lors de la dernière assemblée du Conseil général, sur mon initiative, vous avez demandé au Conseil communal d'agir pour inciter les propriétaires d'immeubles à faire installer des panneaux solaires photovoltaïques sur leurs toits. Vous avez accepté ma demande à une grande majorité et je vous en remercie. Le suivi de cette affaire est assuré dans le cadre des activités du groupe « Cité de l'énergie » dirigé par la Conseillère communale responsable et dont je fais partie. Et les choses suivent gentiment leur cours.

Gentiment ? trop gentiment ! A part 3 réunions, dont une 2^{ème} et 3^{ème} à écouter des propositions sans intérêts pour nous, d'un bureau d'ingénieurs, il ne s'est rien passé. La 3^{ème} réunion a opportunément été agendée juste quelques jours avant cette séance du CG!

Je pense que nous nous devons d'agir différemment et j'ai une nouvelle demande à vous faire plus spectaculaire et efficace.

Mais, tout d'abord, pourquoi cette question me concerne ?

Parce qu'il est impossible pour moi de dire « après moi le déluge ». Je considère que c'est un devoir de chacun de se soucier des générations qui nous suivront et même déjà pour celle de nos enfants. Ce n'est pas non plus une question de parti politique puisque nous sommes tous habitants de la même planète.

Notre société, est très énergivore puisqu'elle profite, par le pétrole, d'une source d'énergie très bon marché. Je suis d'avis qu'il nous sera, dans le futur, impossible seulement en économisant de nous passer des énergies fossiles et par conséquent d'arrêter de produire du CO2 et provoquer ainsi une augmentation catastrophique de la température de l'atmosphère.

S'il ne suffit pas d'économiser, alors il faudra produire de l'énergie à partir de sources durables.

Nous consommons actuellement une certaine quantité d'essence et de mazout. A l'avenir, pour être très optimiste, admettons que nous pourrions peut-être en économiser un tiers. Penser que nous pourrions économiser les 66% restant est totalement illusoire. A mon avis, en moyenne, les gens voudront conserver leur standing actuel et penser qu'on pourra changer la société en diminuant les facilités de la vie courante et les facilités acquises par l'utilisation du pétrole est totalement irréaliste. Cela signifie que les 66% d'énergie fossile à éliminer devront être remplacés par une autre source d'énergie.

Hors il n'y a pas beaucoup de possibilité. Il y a l'énergie hydraulique fournie par les barrages. Celle-ci est déjà complètement utilisée en Suisse en tout cas. L'énergie éolienne ensuite ne peut, chez nous, fournir qu'une très petite portion de ce qui manque, quelques petits pour cent, sans tenir compte des résistances à leur installation dont on entend parler régulièrement. Et, 3^{ème} possibilité, le soleil par les cellules photovoltaïques.

En résumé et en gros le 66% des énergies fossiles consommés actuellement devront être remplacés par de l'énergie fournie par le soleil.

D'aucun vous diront que c'est impossible ! Eh bien ce n'est pas ce que pense et promeut l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) dans son étude visible sur internet par le lien <https://www.swissolar.ch/fr/services/medias/news/detail/n-n/bfe-studie-schweizer-solarpotenzial-groesser-als-benoetigt/> .

On peut y lire : « Le photovoltaïque peut ainsi fournir la majeure partie de l'électricité dont la Suisse a besoin pour éliminer progressivement l'énergie nucléaire et se passer des combustibles fossiles. Afin d'exploiter ce potentiel, Swissolar soutient une multiplication par cinq du déploiement annuel actuel de l'énergie photovoltaïque ».

C'est donc possible, il faut le vouloir et il faut agir.

Même le Conseil communal, dans les limites de ses fonctions n'agit pas ! Et je les vois déjà réagir en arguant qu'ils n'ont pas le temps ! Mais il n'y a pas besoins de temps ! Les entreprises

se font un plaisir de faire des offres et il n'y a pas de problème de choix, car pour elles, il s'agit de produits et d'installations standards. Pour comparaison, lorsqu'on veut commander une voiture on ne demande pas l'avis d'un bureau d'ingénieur ! On compare les offres et on commande. C'est la même chose pour les panneaux solaires. Je le sais puisque la commune l'a fait sur la nouvelle école et je l'ai fait chez moi.

Pourquoi je dis que le Conseil communal n'agit pas assez :

Les toits du café de Rosé se seraient très bien prêtés à l'installation de panneaux. Hors, les travaux ont été faits et aucun panneau n'a été installé alors que les échafaudages auraient directement pût servir, en minimisant par la même les coûts d'installation.

De même pour la maison communale !

Je rappelle que, par ces installations, on donne du travail aux entreprises locales et qu'un bon rendement financier est assuré. Mais pour avoir des offres valables, il faut s'adresser à des entreprises sérieuses spécialisées comme Soléol ou Groupe-E par exemple. J'ai trop entendu de mauvaises théories et de prix surfait pour ne pas préciser ce point-là.

On trouve directement sur le site de la Confédération les capacités de chaque toit dans ce domaine

<https://www.uvekgis.admin.ch/BFE/sonnendach/index.html?featureId=6961708&lang=fr>

Divers avis entendus :

Nagui (animateur TV): C'est la crise la plus complexe que nous ayons à affronter. Avec 2 yeux un cœur et un cerveau il est impossible de ne pas le voir et le sentir. Comportement à changer : Les poissons, les plastiques, la viande, les habits, ...

Sergio Ermotti : Directeur exécutif UBS, interview téléjournal 12 octobre : impossible de ne pas incorporer des investissements durables dans le portefeuille de la banque.

Antonio Gutierrez, 01.12.2019, secrétaire général de L'ONU : Nous devons arrêter la guerre contre la nature !

Dans une interview au journal « Le Temps », la climatologue Martine Rebetez, prof. Uni Neuchâtel indique que: « ... nous n'aurons plus à payer la facture du pétrole, nous gagnerons en indépendance énergétique, nous réduirons les atteintes à la santé dues à la pollution de l'air et tous les coûts qu'ils engendrent ».

Liste des bâtiments communaux :

Halle de gym - Ecole 78 - Administration communale - Ecole 68 - Immeuble édilité - Café de Rosé - Déchetterie

Je demande aujourd'hui au Conseil général d'adresser la demande supplémentaire suivante au Conseil communal :

Le Conseil communal initialise sous forme d'un projet, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de tous les bâtiments communaux sachant que, suivant les contrats mis en œuvre, les investissements peuvent être supportés par les entreprises installatrices (contracting) ou par la commune si elle est elle-même intéressée d'obtenir un meilleur rendement financier. »

Mme la présidente conclut qu'il s'agit d'une proposition complémentaire à la proposition adoptée par le Conseil général le 15 mai 2019 dont le délai de traitement échoit le 31 mai 2020. Le Conseil communal n'a pas de commentaire à transmettre quant à cette demande.

M. Joël Martin estime l'idée bonne, mais il relève que le bâtiment 68 ou la déchetterie sont de vieux bâtiments dont les toitures devraient être complètement rénovées avant de poser des panneaux solaires ce qui engendrerait de grands coûts pour la commune. Il ne partage pas l'idée de poser des panneaux solaires sur tous les toits des bâtiments communaux, mais plutôt sur des toits neufs.

M. Favre estime qu'il faut chercher des solutions et pas des problèmes ou des difficultés. Il propose de produire de l'énergie, les coûts ne seront pas significatifs en regard des rendements.

M. Martin estime que le toit de la déchetterie et le bâtiment 68 ne représentent pas de bonnes opportunités.

M. Raphaël Sciboz relève qu'une étude communale est en cours ; il propose de poursuivre le projet en cours.

Mme Hayoz se rallie au point de vue de Nicolas Favre. Avry est Cité de l'énergie et ne peut pas passer à côté d'une telle proposition.

M. Jean-Marc Meyer est très enclin avec la protection de l'environnement, mais il doute que l'installation de panneaux sur tous les toits des bâtiments communaux soit judicieuse. 15 ans sont nécessaires pour amortir de telles installations. M. Meyer serait favorable à la pose de panneaux lors de rénovations. Il met l'accent sur la proposition déjà déposée et informe qu'il ne va pas soutenir la nouvelle proposition.

M. Favre ne partage pas cet avis, il fait remarquer qu'il ne faut pas chercher des problèmes, mais trouver de l'énergie et c'est avec le solaire.

M. Cotting estime le solaire important, mais il fait remarquer que le Conseil communal dispose d'un délai d'une année pour donner suite à la première proposition.

La nouvelle proposition de M. Nicolas Favre est soumise en vote. Le résultat est le suivant : 13 oui, 13 contre et 2 abstentions, la voix de la Présidente étant prépondérante, la nouvelle demande est rejetée.

La parole est ensuite transmise à M. Bernard Roussel qui donne lecture du message suivant : « Suite aux besoins exprimés par plusieurs citoyens et citoyennes de la commune, l'Alliance Centre Droit d'Avry demande la réalisation de deux abris couverts aux arrêts de bus « Fontanettes » et « Les Agges » qui sont très fréquentés par les usagers des TPF. Compte tenu de la place disponible, il n'est pas nécessaire de prévoir un abri identique à celui réalisé à l'arrêt « Ecole ». Un abri plus simple permettant de se protéger de la pluie serait suffisant. »

M. Gamboni se pose la question si les TPF peuvent être abordés pour de telles réalisations. Mme Dévaud-Sciboz informe que les abris de bus sont du domaine édilitaire communal.

A l'unanimité, la demande est transmise au Conseil communal.

Mme Ecoffey intervient en ces termes: « Le sujet de mon intervention est l'éditorial de Monsieur Achermann, Conseiller communal en charge des écoles dans Avryzoom de décembre 2019

Quand Editorial rime avec partial, c'est tout un village qui reçoit une désinformation communale.

L'emblème d'Avry Zoom est une loupe. J'ai toujours cru que la loupe permettait d'observer plus en détail, plus précisément les choses.

Je propose, à l'avenir, d'utiliser le symbole de la passoire pour l'information communale si les éditoriaux suivants devaient être dans la même lignée que celui-ci : c'est à dire partial et truffé d'inexactitudes.

J'ai l'impression que le rédacteur en chef de cet édito va dans le sens du poil qu'on lui caresse à la direction de l'Ecole d'Avry.

Je demande donc un droit de réponse dans le prochain Avry zoom en mon nom et au nom de collègues également parties d'Avry.

Laurence Ecoffey, Fabienne Zanetta, Sabine Gisler, Bernadette Barras

D'autres enseignantes parties d'Avry ont chacune choisi leur propre manière de réagir à cet éditorial.

Céline Curty, par exemple, a envoyé hier un courrier à M. Achermann et aux autres membres du Conseil communal. »

M. Moret précise qu'un éditorial représente l'opinion de son auteur. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de droit de réponse dans Avryzoom. Un droit de réponse pourrait engendrer un journal de polémique et en ce sens, la présente demande ne se justifie pas. Toutefois, le sujet sera analysé par le Conseil communal.

Mme Daniela Witschard intervient au sujet de l'eau potable dans notre commune. « La qualité des eaux en Suisse a souvent fait la une de l'actualité ces derniers temps. La presse a relaté à différentes reprises qu'il y a trop de résidus de pesticides et de nitrates dans nos eaux souterraines.

La semaine dernière encore, la RTS nous apprenait qu'un pesticide, le chlorothalonil, sera interdit dès 2020 en Suisse et, dans le sujet, le journaliste rappelait qu'une alerte à la pollution au chlorothalonil avait été lancée dans diverses régions de Suisse romande dont notamment à Domdidier.

Notre groupe souhaiterait avoir des informations concernant l'eau potable dans notre commune. Sachant que l'eau distribuée provient de la plaine de Seedorf et est donc tirée de nappes phréatiques, est-ce que des analyses supplémentaires pour notre réseau ont été effectuées (au-delà des analyses habituelles et standard) suite à ces récentes alertes de pollution, notamment pour évaluer s'il y a des traces des pesticides en question ?

Si cela n'a pas été fait, nous demandons s'il est possible d'effectuer de telles analyses approfondies pour l'eau potable de notre commune. »

M. Page informe que l'eau potable vient non seulement de la plaine de Seedorf, mais également de la Tuffière, de la Gruyère, et tout l'été, l'eau qui nous est parvenue, provenait de Fribourg. Des analyses sont régulièrement réalisées. La commune d'Avry doit effectivement se soucier de la source de Seedorf. M. Page informe que l'association du Grabon réalise également des analyses fréquentes.

M. Favre a demandé une analyse de son eau, mais cette analyse est standard. M. Page confirme que des résultats détaillés peuvent être transmis, y compris avec l'information relative aux pesticides. Celle-ci sera transmise à M. Favre.

M. Joël Martin remercie tout d'abord le Conseil communal pour le changement des micros à la salle communale et demande au bureau du Conseil général de transmettre au Conseil communal la demande d'établir une réglementation pour gérer la zone artisanale. Il est convenu qu'une proposition claire sera déposée lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Au nom du groupe Socialiste et Sympathisants, M. Gamboni revient sur un sujet abordé le 14 mai 2019 concernant la réalisation d'un sentier piétonnier Fontanettes Est. Le sujet avait été classé dans un premier temps étant donné que c'étaient les promoteurs qui devaient réaliser ce sentier. Etant donné la situation actuelle de notre PAL, M. Gamboni demande si la commune pourrait se charger de la réalisation de ce sentier et de se retourner ensuite vers les promoteurs pour négocier une participation quelconque.

La proposition est transmise au Conseil communal.

M. Vonlanthen intervient au sujet d'une étude des passages piétons par la SUVA dont il avait été question lors la dernière séance du printemps. Mme Dévaud-Sciboz demande si M. Vonlanthen fait référence à une étude de l'ATE concernant la mobilité scolaire qui est actuellement en cours pour l'évaluation de tous les chemins de l'école. Il semble que ce soit une autre étude dont il était question.

M. Favre se réfère aux activités du Bureau du Conseil général et de l'information au public prévues dans le règlement du Conseil général et propose que le Bureau du Conseil général, via la secrétaire, transmette un résumé des décisions à la presse qui n'est pas toujours présente aux séances. Le Bureau analysera la demande.

M. Gamboni se réfère encore une fois à la séance du 14 mai dernier au sujet des déchets dangereux dont l'amiante et l'éternit. M. Hofmann informe que le règlement d'exécution qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 réglera le problème.

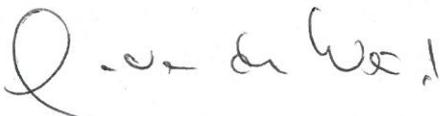
M. Raphaël Sciboz voit effectivement deux sources de danger, l'éternit et l'amiante qui sont actuellement déposés dans les déchets inertes. Les collaborateurs ne disposent pas d'information à ce sujet. Il relève que les entreprises ne sont plus acceptées à la déchetterie dès janvier. Toutefois, d'autres produits tels que chimiques, dissolvants, sont amenées à la déchetterie par des privés, parfois dans des bouteilles autres, telles que de Coca.

M. Gamboni demande si la commune va entreprendre d'autres démarches. M. Hofmann va analyser la demande au sein du Conseil communal.

En sa qualité de chef de groupe de l'Alliance centre droit, M. René Mettraux souhaite remercier l'ensemble du Conseil communal et son Syndic pour tout le travail effectué cette année et espère que les oppositions de citoyens de la commune n'entachent pas leur fougue et leur motivation.

La parole n'étant plus demandée, Mme von der Weid, Présidente, clôt la séance à 22h25 en remerciant chacun pour sa participation, ainsi que Mme Nicole Maillard pour son travail. Elle adresse, au nom du Bureau du Conseil général, ses vœux les meilleurs pour les fêtes de fin d'année ainsi que pour la nouvelle année 2020 qui s'approche et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Présidente :



La Secrétaire :

